



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

P.242.512.0

GEN 6 / 06

Notification
aux Gouvernements des Etats parties
aux Conventions de Genève du 12 août 1949
pour la protection des victimes de la guerre

PROTOCOLE ADDITIONNEL III

I. Ratification par le Royaume de Norvège

Le 13 juin 2006, le Royaume de Norvège a déposé auprès du Gouvernement suisse son instrument de ratification du Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à l'adoption d'un signe distinctif additionnel (Protocole III), fait à Genève le 8 décembre 2005.

Le Protocole III n'est pas encore entré en vigueur.

II. Signatures du Protocole III

Le Protocole III a été récemment signé par les Etats suivants:

- | | |
|---|-----------------|
| (1) Islande | le 17 mai 2006 |
| (2) Ex-République yougoslave de Macédoine | le 18 mai 2006 |
| (3) République de Slovénie | le 19 mai 2006 |
| (4) République de Croatie | le 29 mai 2006 |
| (5) République du Ghana | le 14 juin 2006 |

La présente notification est faite par le Conseil fédéral suisse en sa qualité de dépositaire des Conventions de Genève et en application des articles 15 et 17 du Protocole III.

Berne, le 14 juin 2006

